



Lettre variable signée par salarié

Par **infor45**, le **27/02/2011** à **09:58**

Bonjour,

j'ai reçu en début d'année par mail, de la part de mon employeur , ma lettre de variable 2011. Cette lettre comportait une revalorisation de ma partie fixe et variable en hausse. J'ai signé ce document et retransmis par mail à mon employeur. En revanche, je n'ai pas eu de contre signature de ce document par mon employeur à ce jour.

Ce qui fait qu'à ce jour je n'ai pas touché ma nouvelle rémunération fixe.

Mes questions :

- Est-ce que le fait que j'ai signé valide cette lettre de variable ou faut-il obligatoirement la signature de mon employeur, même si c'est lui qui me la transmis par mail à la base ?
- Comment faire pour valider cette lettre ?
- Puis-je réclamer mon dû ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **27/02/2011** à **10:41**

Bonjour,

Il faudrait savoir sous quelle forme se présentait cette lettre, s'il s'agissait d'un engagement formel signé de l'employeur que vous deviez contresigner pour attester l'avoir reçu ou d'un avenant signé de l'employeur que vous deviez régulariser...

Par ailleurs, si vous en avez reparlé avec l'employeur...

Par **infor45**, le **27/02/2011** à **18:03**

Le lettre n'était pas signée de mon employeur mais j'avais quinze jours pour la retournée signée pour acceptation.

Pour moi, pour quelle soit valable il faut que les 2 parties aient signées mais là est-ce pareil ou le fait que j'ai accepté sa proposition "ecrite" fait de fait qu'elle soit acceptée des 2 parties ?

Par **P.M.**, le **27/02/2011** à **18:11**

Il faudrait conserver pour faire valoir le mail d'accompagnement et celui de votre réponse qui pourraient venir étayer un recours éventuel comme quoi cela valait un engagement implicite de l'employeur dans la mesure où sa proposition était acceptée dans les délais qu'il imposait...

Par **infor45**, le **27/02/2011** à **18:44**

Merci pour votre retour, je vais tout conserver comme preuve.